

INFOCAAT – PERSONNES RETRAITÉES

Novembre 2015

Dans ce numéro

- 1 Mot de bienvenue; remaniement du régime
- 2 Changements législatifs
- 3 Mises à jour de la Sun Life
- 4 Mises à jour de la Sun Life
- 5 Fraude au chapitre des garanties
- 6 Services de soins infirmiers
- 7 Rappels
- 8 Médicaments spécialisés
- 9 Sagesse et santé
- 10 Représentants au CCACERC



Information sur les garanties offertes aux personnes retraitées des CAAT

Bienvenue à la sixième édition d'INFOCAAT – PERSONNES RETRAITÉES. Ce bulletin est rédigé par le Conseil au nom du Comité consultatif sur l'assurance collective des employés retraités des CAAT (CCACERC). Il est conçu pour vous tenir au fait des modifications apportées au régime d'assurance collective pour les personnes retraitées et pour vous fournir des renseignements utiles sur vos garanties et la façon de vous en prévaloir.

Dans cette édition, nous vous fournirons des renseignements généraux sur le régime, nous ferons le point sur les derniers changements législatifs (dont certains pourraient vous toucher) et nous vous signalerons d'autres initiatives qui pourraient vous toucher en tant que personne retraitée.

Remaniement du régime – Rappel!

Assurance-vie des personnes à charge

À compter du 31 janvier 2016, la couverture prévue au titre de l'assurance-vie des personnes à charge sera supprimée et aucune prime ne sera perçue relativement à cette garantie à compter du 1^{er} février 2016.

DEMANDES DE COORDINATION DES PRESTATIONS

La Sun Life modifie la façon de calculer les frais médicaux et les frais dentaires dans le cadre de la coordination des prestations (CDP) afin de demeurer conforme aux lignes directrices en matière de la CDP de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP). Les demandes de CDP sont celles que vous soumettez à la Sun Life pour la partie des frais qui n'ont pas été remboursés au titre d'un autre régime d'assurance collective. Habituellement, une demande de CDP porte sur le remboursement des frais liés à un produit ou un service que votre conjoint ou partenaire a d'abord présentée à son régime d'assurance collective.

À compter du 1^{er} décembre 2015, les demandes de CDP seront remboursées en fonction des frais admissibles, appelés « frais raisonnables habituellement exigés », tels qu'ils sont établis par la Sun Life. Dans la plupart des cas, le montant total remboursé ne changera pas. Toutefois, si un fournisseur de services facture des honoraires qui dépassent les frais raisonnables habituellement exigés, le montant remboursé au participant du régime pourrait changer. Ce changement s'applique aux frais de médicaments, aux frais dentaires et aux frais médicaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Communiqué sur les prestations d'assurance collective qui accompagnait la lettre ayant pour objet le renouvellement du taux des primes.

Changements législatifs

Projet de loi 28 du Québec : INCIDENCES SUR LES SERVICES PHARMACEUTIQUES



Si vous résidez au Québec, vous savez peut-être que, par suite de l'adoption du projet de loi 28, des changements ont été apportés aux services pharmaceutiques. Le projet de loi 28 autorise le gouvernement à étendre la couverture de l'assurance médicaments à de nouveaux services offerts par les pharmaciens au Québec. Depuis le 20 juin 2015, dans certaines circonstances, les pharmaciens du Québec ont le droit de prolonger une ordonnance et même de prescrire des médicaments.

Le gouvernement du Québec publiera un règlement ou une entente particulière, qui devrait définir les services qui sont remboursables par les régimes privés ainsi que les niveaux de remboursement.

Pour le moment, ces services ne sont PAS remboursables au titre du régime de la Sun Life. Tel qu'il est indiqué ci-dessus, on s'attend à ce que le gouvernement publie, à une date ultérieure, un règlement ou une entente particulière détaillant les services qui seront remboursés (ainsi que les niveaux de remboursement) par les régimes privés qui répondent aux exigences du régime d'assurance médicaments du Québec.

Pour des mises à jour, veuillez consulter le site Web du Conseil (www.theCouncil.on.ca).

*Les services
pharmaceutiques au
Québec*

Mises à jour de la Sun Life

AMÉLIORATION AU RÉGIME DE MÉDICAMENTS

La Sun Life améliore actuellement les capacités de son site Web en ajoutant des fonctionnalités mobiles liées à la couverture des médicaments et aux médicaments de substitution. Les améliorations apportées à l'accès direct aux renseignements sur les médicaments dans l'application Ma Sun Life Mobile seront immédiatement intégrées au site Web des services aux participants. Celles-ci concernent, entre autres, des fonctionnalités liées à la prise en charge d'autres médicaments, des renseignements sur les médicaments de substitution et l'élargissement de l'historique des remboursements.

Quels sont les avantages pour vous?

L'ajout de fonctionnalités à l'accès direct aux renseignements sur les médicaments améliorera la consultation de la couverture des médicaments sur le Web.

L'expérience de navigation dans le site Web vous donnera accès à des renseignements pratiques sur les médicaments et vous permettra de chercher un médicament en saisissant son nom ou son NIM (numéro d'identification du médicament). D'autres renseignements vous seront également accessibles, entre autres, les médicaments génériques potentiels ou les médicaments thérapeutiques de substitution, les économies que vous pourrez réaliser sur de nombreux médicaments, ainsi que des précisions sur la nature et l'action d'un médicament.

Vous aurez ainsi un accès plus facile à des renseignements précis sur votre couverture de médicaments et vous serez mieux préparé lorsque vous voudrez discuter de vos médicaments d'ordonnance avec votre professionnel de la santé.

Vous pouvez dès maintenant profiter des avantages suivants :

- un complément d'information sur votre couverture de médicaments, notamment les maximums et les franchises en vigueur;
- de nouvelles fonctionnalités liées aux médicaments de substitution;
- une recherche de médicaments améliorée;
- une interface utilisateurs améliorée;
- de nouveaux formulaires.

L'ajout de l'accès direct aux renseignements sur les médicaments au site Web des services aux participants vous procurera une expérience de navigation cohérente, que vous utilisiez le site Web ou l'application Ma Sun Life Mobile.

Visitez le site Web **Services aux participants** à www.masunlife.ca.

Vous avez des questions?

Veillez communiquer avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au 1-800-361-6212, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h, heure de l'Est.

*Améliorations
importantes au site
Web des services aux
participants*



Mises à jour de la Sun Life

FOURNISSEURS DE SERVICES RADIÉS

Méfiez-vous
des fausses
cliniques.

Pour protéger notre régime de garanties collectives contre la hausse des coûts liés aux demandes de règlement douteuses, il est parfois nécessaire de refuser les demandes de règlement provenant de praticiens, de cliniques, d'établissements ou de fournisseurs d'articles médicaux particuliers. La Sun Life désigne cette pratique par le terme « radiation ».

La Sun Life met périodiquement à jour la liste des fournisseurs radiés. Lorsqu'un fournisseur est radié, la Sun Life cesse de traiter les demandes de règlement portant sur les services ou articles obtenus auprès de ce fournisseur. Pour consulter la liste à jour des fournisseurs radiés, veuillez ouvrir une session sur le site Web protégé par un mode passe à www.masunlife.ca et choisissez le lien correspondant aux fournisseurs radiés.

Si vous n'avez pas l'accès aux services en ligne, vous devrez d'abord vous y inscrire.

Comment vous inscrire aux services en ligne

- Assurez-vous d'avoir en main votre numéro de contrat et votre code de participant.
- Allez à www.masunlife.ca et choisissez **Inscrivez-vous maintenant.**
- Choisissez l'option **Inscription – garanties collectives.**
- Fournissez tous les renseignements demandés et continuez.

Pour obtenir de l'aide en vue d'accéder aux services en ligne, veuillez appeler la Sun Life au **1 800 361-6212**.

La fraude au chapitre des garanties collectives

Pourquoi la fraude au chapitre des garanties est-elle grave pour vous?

La fraude augmente le coût des régimes de garanties et conduit à des primes plus élevées pour nous tous. La fraude peut avoir des répercussions graves et entraîner :

- une augmentation du coût des primes pour vous et pour tous les participants du régime;
- des accusations criminelles;
- une faute déontologique.

Conseils pour réduire la fraude au chapitre des garanties

Qu'est-ce que la fraude au chapitre des garanties?

La fraude au chapitre des garanties est une déclaration fautive ou trompeuse qui est faite volontairement et qui entraîne le versement de prestations pour le règlement de frais non admissibles. Elle implique notamment le remboursement de frais non admissibles en votre nom ou au nom d'une ou de plusieurs personnes à votre charge.

Conseils pour prévenir la fraude involontaire

- Apprenez à connaître votre régime.
 - Sachez quels traitements, produits, médicaments et services sont pris en charge par votre régime et assurez-vous de comprendre les plafonds établis.
- Ne substituez jamais les produits ou les services.
 - Si un fournisseur de services vous suggère de substituer à un article pris en charge un autre qui ne l'est pas, rejetez l'offre. Les substitutions courantes comprennent :
 - un soin du visage ou un traitement thermal au lieu d'un massage thérapeutique;
 - des chaussures de sport au lieu d'orthèses;
 - des lunettes de soleil de créateur au lieu de verres correcteurs d'ordonnance;
 - le blanchissage des dents au lieu de soins dentaires normaux.

Comment vous pouvez aider

Si vous ou les personnes à votre charge soupçonnez une fraude, veuillez appeler la ligne téléphonique sans frais de la Sun Life, accessible partout en Amérique du Nord, au 1-888-882-2221 ou communiquer avec la Sun Life par courriel à clues@sunlife.com. Votre identité restera confidentielle. C'est notre plan, nous avons tous le devoir de le protéger.

➤ Le saviez-vous?

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS

*Renseignements
pratiques sur les
services de soins
infirmiers offerts par les
CASC*



En Ontario, les soins à domicile financés par les deniers publics sont administrés par les centres d'accès aux soins communautaires (CASC) qui sont responsables de l'évaluation et de la décision à propos de qui a droit aux soins, de quels type et niveau de soins ces personnes ont besoin et de la durée de ces soins.

Dans la plupart des cas, ce sont les médecins de famille qui aiguillent les patients vers les services de soins infirmiers à domicile par le biais des CASC. Un hôpital ou un médecin adressera en premier lieu au CASC une recommandation pour des soins infirmiers. Le responsable de la gestion des cas du CASC coordonne les soins de chaque client. Le CASC pourra décider d'envoyer un représentant pour évaluer le type de soins infirmiers exigés et la durée de ces soins. Une fois l'évaluation terminée, le CASC transmettra directement à l'hôpital ou au médecin son accord ou son refus concernant la prestation de soins infirmiers. Ce processus doit rester ininterrompu pour la personne retraitée qui a besoin de ces soins.

En cas d'approbation de la demande de soins infirmiers à domicile par le CASC, ce dernier sera le premier payeur de ces services. Toute recommandation de soins infirmiers à domicile qui ne peut pas être payée par le CASC devrait être transmise en vue d'une évaluation à la Sun Life. La Sun Life sera le deuxième payeur dans ces circonstances.

Cependant, en cas de refus des services par le CASC, la Sun Life deviendra le premier payeur, à condition que la demande de remboursement des soins infirmiers en service privé soit approuvée.

(Home Care Ontario, 2014)

Dépenses en vertu du Régime des garanties collectives offertes aux retraités des CAAT

ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRE 2014 – VENTILATION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE :

- ❖ 53,9 % - Médicaments d'ordonnance
- ❖ 20,4 % - Services paramédicaux
- ❖ 12,3 % - Services et équipements médicaux
- ❖ 8,5 % - Hôpitaux au Canada
- ❖ 4,8 % - Lentilles cornéennes/lunettes
- ❖ 0,1 % - Autres services médicaux

ASSURANCE DENTAIRE 2014 – VENTILATION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE :

- ❖ 43,2 % - Parodontie et endodontie
- ❖ 24,9 % - Chirurgie dentaire et restauration
- ❖ 16,0 % - Restaurations majeures
- ❖ 15,5 % - Diagnostic et prévention
- ❖ 0,4 % - Orthodontie

RAPPELS IMPORTANTS!

MODIFICATION DE VOTRE CHOIX DE RÉGIME

Le 1^{er} février 2016 (et le 1^{er} février de chaque année par la suite) sera votre prochaine occasion de changer le régime d'assurance-maladie complémentaire (RAMC) auquel vous êtes inscrit. Si vous êtes actuellement inscrit au RAMC 1, vous pouvez passer au RAMC 2 ou au RAMC 3. Si vous êtes inscrit au RAMC 2, vous pouvez seulement passer au RAMC 3. Cependant, si vous êtes inscrit au RAMC 3, vous n'avez pas la possibilité de le remplacer par une autre couverture.

De plus, le 1^{er} février 2016, si vous êtes présentement inscrit à l'Assurance dentaire 1, vous aurez la possibilité de passer à l'Assurance dentaire 2. Si vous décidez de choisir la couverture prévue au titre de l'Assurance dentaire 2, vous ne pourrez pas souscrire l'Assurance dentaire 1 à une date ultérieure.

CHANGEMENTS DANS VOTRE SITUATION PERSONNELLE

Si votre état matrimonial change pendant que vous êtes à la retraite, vous devez le signaler au collègue dans les 31 jours suivant ce changement. Si vous ne faites pas radier de votre régime d'assurance collective un conjoint ou une conjointe non admissible, vous devrez rembourser au régime toute demande de règlement qui vous a été payée après la date à laquelle cette personne a cessé d'être admissible. Il est donc primordial que vous teniez votre dossier à jour et que vous informiez votre collègue de tout changement touchant votre état matrimonial.

ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Pour consulter l'édition ou les éditions précédentes d'INFOCAAT – PERSONNES RETRAITÉES, veuillez visiter le site Web du Conseil à www.theCouncil.on.ca. Cliquez sur **Renseignements – Garanties**, puis cliquez sur **Garanties – Retraités**. Ceci vous amènera à la page qui contient un éventail de renseignements à l'intention des personnes retraitées, y compris INFOCAAT.

*Vous pouvez modifier
votre choix de régime
le 1^{er} février de chaque
année.*

*Informez
immédiatement votre
collègue de tout
changement
concernant votre état
matrimonial.*

IMPACT DES MÉDICAMENTS SPÉCIALISÉS SUR LE SECTEUR DES GARANTIES DE REMBOUSEMENT DES FRAIS DE MÉDICAMENTS

Au cours des deux dernières années, on a observé une tendance croissante vers la mise au point et la fabrication de médicaments spécialisés et coûteux (ex. : Sovaldi, Harvoni, Soliris, Vimizim, etc.). Même s'ils ne touchent qu'environ 2 % des demandeursⁱ, le nombre de médicaments spécialisés connaît une croissance, et ils représentent une partie importante du total des coûts liés aux médicaments dans les régimes d'avantages sociaux.



Les médicaments spécialisés sont des médicaments d'ordonnance qui nécessitent une manutention, une administration et un counseling du patient particuliers. Ces médicaments sont utilisés dans le traitement de maladies chroniques, complexes et rares telles que la sclérose en plaques, la polyarthrite rhumatoïde, le cancer et l'hépatite C. Ces médicaments coûtent toutefois plus de 300 000 \$ par année par demandeur, et la plupart des régimes de remboursement de frais de médicaments n'ont pas été conçus pour gérer les coûts associés à ce type de médicaments. On estime que six à sept mille maladies rares ont été identifiées à ce jour. Ce nombre devrait toutefois augmenter au cours de la prochaine décennie, nécessitant ainsi de nouvelles recherches, et possiblement la création de nouveaux médicaments spécialisés.

Les médicaments spécialisés procurent certes des bienfaits aux participants, mais ils ont aussi une incidence sur votre régime d'assurance collective, car ils contribuent à l'augmentation des coûts. Il convient de souligner qu'il sera de plus en plus difficile de maintenir le coût des régimes d'assurance-maladie complémentaire à un niveau abordable, compte tenu du fait que les régimes des CAAT prévoient actuellement une couverture illimitée des frais de médicaments. Le Conseil continuera de surveiller activement les résultats techniques des régimes d'assurance-maladie offerts aux retraités.

Afin de vous aider à mieux comprendre ce que sont les médicaments spécialisés et l'incidence qu'ils peuvent avoir sur votre régime de remboursement de frais de médicaments, veuillez consulter le document de questions et de réponses, préparé par la Sun Life, ci-dessous :

(<http://www.sunlife.ca/static/canada/Sponsor/About%20Group%20Benefits/Focus%20Update/2015/516/Understanding%20specialty%20drugs%20PDF6611%20F%20-%20FINAL.pdf>)

(Impact des médicaments spécialisés sur le secteur des garanties de remboursement des frais de médicaments, 2015)

Faits à noter :

En 2005, la Sun Life n'avait aucune demande de règlement de frais de médicaments annuelle d'un montant supérieur à 75 000 \$; elle en compte actuellement des centaines.

Aujourd'hui, la Sun Life reçoit trois fois plus de demandes de règlement annuelles d'un montant supérieur à 75 000 \$ qu'elle n'en recevait en 2013.

La sagesse et la santé : les choix éclairés qui permettent de bien vieillir

Bien que peu de gens se réjouissent à l'idée de vieillir, le vieillissement ne signifie pas que vous devez cesser de pratiquer des activités que vous aimez, abandonner la coquetterie et ouvrir la porte à une série de problèmes de santé. Même si de bons gènes peuvent jouer en votre faveur, l'art de bien vieillir est directement lié à un mode de vie sain. Vous devez donc prendre votre mieux-être en main afin d'aider votre corps et votre esprit à bien vieillir.

Bougez. L'activité physique est essentielle au processus de vieillissement en santé. Faites au moins 30 minutes d'exercice par jour et assurez-vous que votre programme comprend des activités d'endurance, de souplesse et de force. Cherchez des occasions d'intégrer l'exercice à votre vie quotidienne – montez ou descendez l'escalier, stationnez votre voiture à l'autre bout du stationnement et faites une promenade à l'heure du dîner. Choisissez des activités que vous pourrez continuer de pratiquer en vieillissant, par exemple, la natation, le vélo, le yoga ou la marche. Le fait d'intégrer l'activité physique à votre mode de vie vous aidera à atténuer votre stress, à abaisser votre tension artérielle, à maintenir un poids santé et à prévenir de nombreuses maladies liées à l'âge. N'oubliez pas de toujours consulter un médecin avant d'entreprendre un nouveau programme d'exercice.

Surveillez votre régime alimentaire. En vieillissant, les gens dépensent moins de calories. De plus, les changements hormonaux pourraient vous rendre sujet à emmagasiner des graisses et abaisser votre densité osseuse. Plus que jamais, vous êtes ce que vous mangez. Les aliments à haute teneur en gras saturés, gras trans et sucre contribuent à bloquer vos artères, à augmenter votre risque de souffrir d'une maladie cardiaque et ont des répercussions sur votre taux de cholestérol. Choisissez des aliments riches en éléments nutritifs tels que les légumes, les fruits, les poissons et les noix, et évitez de consommer des aliments transformés. En outre, en vieillissant, vos reins doivent s'activer deux fois plus pour vous permettre de demeurer hydraté. Aidez-les en buvant beaucoup d'eau.

Établissez des liens. Le fait d'être entouré de membres de la famille et d'amis est bon pour la santé. Il a été démontré que le maintien de liens sociaux étroits améliore le bien-être physique et mental. Par contre, l'isolement social est lié à la dépression, à l'invalidité et aux maladies chroniques. Joignez-vous à un groupe, faites du bénévolat, impliquez-vous dans votre collectivité, et intégrez à votre vie un grand nombre d'activités sociales. Il n'y a rien de tel pour se sentir jeune de cœur.

Occupez-vous l'esprit. Tout comme vous faites de l'exercice pour maintenir votre corps physique, vous devez faire travailler votre cerveau. Apprenez de nouvelles compétences, lisez tous les jours, intéressez-vous aux différentes cultures et consacrez du temps à vos passe-temps. Vous alimenterez votre créativité, vous maintiendrez votre intérêt dans la vie et vous conserverez la vivacité d'esprit.

Agissez de façon proactive. Trouvez un professionnel de la santé que vous aimez et en qui vous avez confiance. Passez les examens médicaux habituels, soumettez-vous à des tests de dépistage et, si vous avez des questions en matière de santé, posez-les à votre médecin. Vous pourrez ainsi déceler les petits problèmes avant qu'ils s'aggravent et vous serez conscient de votre bien-être en général.

Conservez une attitude positive. Des études ont montré que les personnes qui adoptent une attitude positive vivent plus longtemps, et sont en meilleure santé et plus heureux. Au lieu de regretter votre jeunesse, célébrez vos réalisations. Vous avez acquis de la sagesse, vous êtes entouré d'amis, vous avez une famille merveilleuse et vous avez bien réussi votre cheminement de carrière. L'attitude et la culture au sujet des aînés ont évolué et ceux-ci se perçoivent aujourd'hui comme étant des personnes attrayantes, intelligentes et pleines de vie. Souvenez-vous que vous avez maintenant le temps de penser à vous, à votre santé et à votre bonheur.

Bien que le vieillissement soit une certitude biologique, cela ne signifie pas que vous êtes destiné à voir votre santé physique se dégrader. Même si votre mode de vie actuel n'est pas tellement bénéfique pour la santé, il n'est jamais trop tard pour effectuer des changements. En adoptant un mode de vie sain qui comprend la pratique régulière d'une activité physique, une bonne alimentation, des liens serrés avec votre famille et vos amis, un repos adéquat et une attitude positive, vous continuerez de vieillir avec élégance et grâce.



COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DES CAAT (CCACERC) :

Représentantes retraitées au CCACERC :

Leslie Millson-Taylor – nommée par le SEFPO, personnel scolaire
 Sheila Hirsch-Kalm – nommée par le SEFPO, personnel de soutien
 Susan Alcorn MacKay – nommée par l'APACO

Personnes-ressources au CCACERC :

Kim Macpherson – SEFPO – kmacpherson@opseu.org
 Diane Posterski – APACO – diane.posterski@ocasa.on.ca
 Yuliya Gopaul – Conseil – yuliya.gopaul@thecouncil.ca

Sources :

Home Care Ontario. (27 octobre 2015). *Home Care*. Consulté le 9 novembre 2015, dans Home Care Ontario : <http://www.homecareontario.ca/home-care-services/facts-figures/publiclyfundedhomecare>

Impact des médicaments spécialisés sur le secteur des garanties de remboursement des frais de médicaments. (16 juillet 2015). *Intérêts en brefs*. Consulté le 9 novembre 2015, dans le site de la Sun Life : <http://www.sunlife.ca/static/canada/Sponsor/About%20Group%20Benefits/Focus%20Update/2015/516/Understanding%20specialty%20drugs%20PDF6611%20F%20-%20FINAL.pdf>

La sagesse et la santé : les choix éclairés qui permettent de bien vieillir. (2015). Consulté le 9 novembre 2015, dans *travailsantévie*, par Shepell-FGI : <https://www.workhealthlife.com/Article/Read/Wise%20and%20well%20smart%20choices%20for%20healthy%20aging?lang=fr-CA>

ⁱ Portefeuille d'affaires de la Sun Life pour l'année civile 2014